BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 452

18 – CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES

Ventes et cessions

852 614 437 RCS Bourges.
BOULANGERIE-PATISSERIE DES MARRONNIERS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Administration : Président : ALLOMBERT-BLANC Vincent ; Directeur général : ALLOMBERT-BLANC Catherine né (e) TALEC.
Capital : 10000 EUR.
Adresse : 8, route de Sarrebourg, 18000 Bourges.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 440000 Euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, Tarterie, sandwicherie, glacier, chocolatier, traiteur sur place ou à emporter.
Adresse : 8, route de Sarrebourg, 18000 Bourges.
Précédent propriétaire : 492 597 190 RCS Bourges. **PELE** (Franck).
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2019.
Publication légale : L'INFORMATION AGRICOLE DU CHER *du* 4 octobre 2019.
Oppositions : etude de me thevenard 3, rue de séraucourt 18000 Bourges- Opposition 10 jours à compter de la présente insertion au bodacc..
Commentaires : Modification survenue sur l'administration et mise en activité de la société suivant acte authentique en date à bourges (cher) du 30/09/2019 enregistré au SIE de Bourges le 06/09/2019 sous mention dossier 2019 28331 référence 2019N734 acquisition d'un fonds de commerce à compter du 01/09/2019 domicile du précédent propriétaire exploitant : 2 les noyers 18110 quantilly les oppositions des créanciers au paiement du prix de vente doivent être formées par acte extrajudiciaire à peine de nullité dans les 10 jours à compter de la dernière publication (qui est celle du BODACC) - article L 141 - 14 le bulletin officiel des annonces légales civiles et commerciales est publié sous forme électronique dans des conditions de nature à garantir son authenticité et accessibilité permanente et gratuite.